

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 juin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges VALTON.

Etaient présents : G. VALTON I. LARDIN R. MAÏNO
 J.P. MARTIN R. VOIZEUX R. LEMOINE
 S.GALDO A. RIBEIRO G. CASTENETTO
 M. RENAUT J. M. GILLOT J.P. MUGNIER

Absent excusé : G. GEORGEMEL donne procuration à S. GALDO
 H. KWASZIACK
 E. JAMMAS

Secrétaire de séance : S. GALDO

Sous la présidence de M. Georges VALTON, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre prochain, conformément à la demande et aux instructions de Mme le Préfet de la Haute-Marne.

Les membres du bureau de vote sont désignés :

J.M. GILLOT R. MAÏNO
G. CASTENETTO M. RENAUT

Secrétaire : I. LARDIN

M. VALTON a invité les membres du Conseil Municipal à élire 3 délégués titulaires.

RESULTATS :

Nombre de votants : 13
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13

A OBTENU Monsieur Gilbert GEORGEMEL 13
A OBTENU Monsieur Georges VALTON 13
A OBTENU Madame Isabelle LARDIN 13

Ils sont élus à l'unanimité.

M. VALTON a ensuite invité les membres du Conseil Municipal à élire 3 délégués suppléants.

RESULTATS :

Nombre de votants : 13
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13

A OBTENU Monsieur Jean-pierre MARTIN 13
A OBTENU Madame Magaly RENAUT 13
A OBTENU Madame Sylvie GALDO 13

Ils sont élus à l'unanimité.

Le scrutin est clos à 20 h 50.

TRANSFERTS DE CREDITS

Le montant de la facture relative à la maintenance informatique étant supérieure à l'estimation de début d'année, il est nécessaire d'abonder cette ligne de crédits en procédant aux transferts suivants :

compte D 61524 = - 1 400 €
compte D 2051 = 1 400 €
compte R 021 = 1 400 €
compte D 023 = 1 400 €

Afin de pouvoir percevoir le montant de TVA relatif aux travaux de prolongation des réseaux « eau et assainissement », les transferts suivants sont nécessaires :

article 2762-041 = - 6 000 €
article 2315 = - 6 000 €
article 2315-041 = 6 000 €
article 2762 = 6 000 €

Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 heures 55.